

Animations jeunes



Le dernier jour des vacances scolaires fut l'occasion de réunir une dizaine de jeunes lupirulliens pour un **après-midi récréatif** dont notre animateur local Marc DELLAL a le secret ! Au programme un quiz portant sur la commune un autre sur les musiques du moment et pour finir un karaoké qui a enchanté tout le monde.

Quel plaisir de retrouver cette ambiance et de voir ces sourires sur tous les visages !

Seul regret : beaucoup de jeunes de la commune n'ont pas répondu à l'appel de la commission des jeunes (ne serait-ce que pour signaler leur indisponibilité).



Enfin des bancs dans la commune !

Une commune sans bancs pour se poser ou discuter est assez rare ! Rouilly-Saint-Loup devait faire figure d'exception. Grâce à José, notre employé communal, ce manque est réparé. Il vient de restaurer 3 bancs : 2 près de la mairie et un à Rouillerot.



Rentrée scolaire

Sur les 150 élèves que comprend le regroupement pédagogique intercommunal de Montaulin/Rouilly-Saint-Loup/Ruvigny, **54 d'entre eux ont repris le chemin de l'école de Rouilly** le 1er septembre dernier.

27 CE2-CM1 pour la classe d'Aude BOSSUAT et 27 CM1-CM2 pour la classe de Marjorie CHATELAIN.

Bonne année scolaire à tous !



Rouilly-Saint-Loup'

Infos



Septembre 2020- N° 18

Chères Lupirulliennes, chers Lupirulliens,

En cette période de rentrée si particulière, les moments de convivialité se font rares, je suis très heureux de pouvoir communiquer avec vous par le biais de ce Rouilly-Saint-Loup'Infos.

J'espère que vous vous portez bien ainsi que vos proches.

Il va falloir faire preuve de patience avant de pouvoir reprendre une « vie normale ».

C'est la rentrée. La période de l'année où on aime se projeter et prendre de bonnes résolutions. La conjoncture actuelle nous oblige à la prudence et à modifier quelque peu nos plans. Cependant, le contexte n'empêche pas le conseil municipal de se réunir et de travailler. Les projets avancent.

Cinq des six terrains de la rue des Clausets sont vendus, plusieurs maisons sortent déjà de terre. Le sixième terrain est en passe d'être vendu. Les démarches pour la construction des deux maisons jumelées destinées à la location vont bon train.

Compte-tenu des protocoles sanitaires à respecter, il semble évident que certaines manifestations habituelles ne pourront pas se tenir ou vont subir des aménagements :

- la soirée Beaujolais est annulée,
- la cérémonie du 11 novembre se fera certainement en comité restreint si la situation n'évolue pas,
- la remise des colis des aînés se fera différemment. Nous vous en aviserons en temps utile,
- le traditionnel Noël des enfants à la salle des fêtes se fera sous une autre forme qui est encore en réflexion mais cela devrait plaire aux petits comme aux grands,
- la cérémonie des vœux sera certainement annulée également si les conditions ne changent pas d'ici le mois de janvier.

Pour maintenir un lien et rester informé, n'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook de la commune « Rouilly-Saint-Loup'Infos ».

Bonne lecture

Jean-Marie CASTEX

Registre des personnes isolées et/ou vulnérables



Personne vulnérable.
Ne restez pas isolée.

SIGNELEZ-VOUS !

Les épisodes de fortes chaleurs vécus cet été venant s'ajouter à un contexte sanitaire particulier, nous souhaitons recenser les personnes dites fragiles ou isolées.

A cet effet, nous effectuons actuellement leur recensement et sont prises en compte les inscriptions **des personnes âgées de 70 ans et plus, vivant à leur domicile.**

Si cette situation de vulnérabilité vous concerne ou concerne l'un de vos proches, nous vous invitons à vous inscrire à l'aide du formulaire ci-joint et à nous le retourner en Mairie.

Les personnes inscrites figureront ainsi sur le registre des personnes à contacter en cas de risques exceptionnels ou de déclenchement d'un plan canicule et seront contactées par nos agents ou nos élus.

Recensement des habitants

2021 sera l'année du recensement pour Rouilly-Saint-Loup.

C'est un moment important pour la commune qui aura lieu du **21 janvier au 20 février 2021** et qui sera mené par notre secrétaire Aline Lenoir qui deviendra, pour l'occasion, agent recenseur. On compte sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

Pour mémoire, le dernier recensement date de 2016 et avait comptabilisé 509 habitants.



Conciliateur de justice



Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Monsieur Hubert MAUFFROY

Permanence et rendez-vous : 03 25 41 20 01

(mairie de Lusigny sur Barse)

1er et 3ème mercredis du mois de 10h à 12h ainsi que sur rendez-vous.

Chenilles processionnaires : prudence !

Les chenilles processionnaires prolifèrent dans les pins en établissant des cocons en haut des arbres.

Elles circulent en procession, d'où leur nom. Elles sont **très urticantes et donc dangereuses pour les humains comme pour les animaux.** La mairie a fait l'acquisition de **pièges** qu'elle vend aux particuliers à prix coûtant: **27 € le piège à installer sur l'arbre touché.**



Le compostage individuel

Le SIEDMTO propose à ses usagers l'acquisition de **composteurs individuels.**

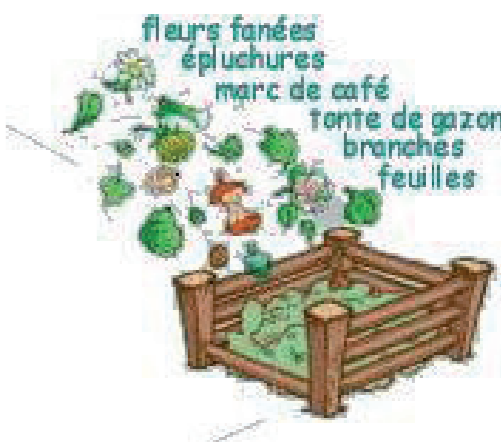
Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle.

C'est prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets. Les composteurs sont disponibles au SIEDMTO (différentes tailles de 25€ à 36€) 36 rue des Varennes à VENDEUVRE SUR BARSE.

Du Lundi au Vendredi de 08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage.

C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant !



Civisme, l'affaire de tous, non?



Apparemment, cela n'est pas encore clair pour tout le monde : **il est interdit de brûler les déchets ménagers à l'air libre, dans son jardin ou dans un incinérateur « maison ».** Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Brûler ses déchets dans son jardin ou dans un incinérateur peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement, elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Infos pratiques

402 abonnés !
rejoignez-les :
[facebook.com/rouilly-saint-loup/infos](https://www.facebook.com/rouilly-saint-loup/infos)



RAPPEL

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi : 13h00-18h00
Mercredi : 9h00-12h00
Jeudi : 15h00-17h00

Merci à tous de respecter scrupuleusement ces horaires (même si la secrétaire de mairie est présente en dehors de ces créneaux, elle est occupée sur des dossiers qui nécessitent aucun dérangement). **Merci de votre compréhension.**